

1512 (17 DÉCEMBRE).

Dijon.

Compte premier que rend Roubert le
Normant, maistre particulier de la monoye



du Roy nostre sire à Dijon, qui naguères avoit esté baillée et laissée par mess^{rs} les gens des comptes du Roy nostre dict seigneur audict Dijon, et maistre Jacques le Charron, général m^e des monn^{es} du Roy nostre dict seigneur en Bourgogne, à Claude le Fèvre pour certaines années. Claude le Fèvre n'ayant fourni la caution exigée, Robert le Normant, de Montélimart, se présente pour prendre la maîtrise; il verse le cautionnement et il est nommé pour quatre ans commençant le 1^{er} jour de juillet 1511 et finissant lesdits quatre ans révoluz.

C'est le compte rendu de tout ce qu'il a ouvré depuis le 1^{er} juillet 1511 jusqu'au 17 novembre suivant, qui sont quatre mois dix-sept jours entiers, auquel jour l'ouverture des boistes de lad. monnoye fut faite par mess^{rs} des comptes et général desdites monnoyes en Bourgogne.

1^{re} boîte. Escus au porc espic à 23 caratz et ung huictième, et de $\frac{1}{8}$ de carat de remède, de 70 de poids au marc de Paris, qui ont cours pour 36 soulz 3 deniers t. pièce, que ledit Robert le Normand a fait ouvrir et monnoyer en lad. monnoye de Dijon en temps de ce présent compte. 1^{re} délivrance le 1^{er} jour de juillet 1511 et la dernière le 8 novembre suivant, et met l'on en boiste de 200 deniers d'or ung denier d'or; en laquelle boiste avoit 2 s. 2 deniers qui y furent trouvés et mis pour la quantité de 5200 deniers d'or qui revenoient à 74 marcs 2 onces 6 deniers 21 grains de marc, achepté marc d'or fin six vingt dix livres 3 soulz quatre deniers tournois.

Une autre boiste de lad. monn^e de Dijon de deniers appellés grans blans au porc espic, qui ont cours pour 12 deniers tournois pièce, à 4 d. 12 gr. de loy A. R.,



de 7 s. 2 d. de taille au marc de Paris, que ledict Robert le Normant a fait ouvrir et monnoyer en lad. monn^e durant le temps de ce compte, et metoit l'on en boiste de 60 souz de taille ung denier, et se pourront délivrer feibles de cinq pièces en neuf marcs, en laquelle boiste ont esté trouvez deux solz dix deniers des diz grans blancs, qui font cent deux livres d'iceux grans blans, qui reviennent à 284 marcs 5 onces 4 d. 21 grains, où il y a 106 marcs 5 onces 22 deniers 19 grains $\frac{3}{4}$ et demy de grain argent le Roy, accepté marc d'argent argent le Roy 11 lb. t.

Autre boîte de deniers noirs appelez petits tournois, à 1 d. de loy A. R. et de 21 s. de poix au marc de Paris, et mettoit l'on en boiste desd. deniers de 3 marcs deniers ung denier; en laquelle boiste avoit cinq sols quatre deniers.

Les gardes sont Gauchier Dumas et Benigne Gondrain.

Le tailleur est Philibert du Vay.

Pierre Gondrain, contregarde.

(Sextus liber, fol. 156 v^o et 171 v^o.)

2^e compte de Robert le Normand, m^e part^{er} de la monn^e de Dijon, des monnoies qu'il a ouvrées du 17^e jour de novembre 1511 jusqu'au 10 janvier suivant, auquel temps sont ung moys vingt trois jours, auquel jour lesd. boistes furent closes.

1^e Une boiste d'escus au porc espic de 23 k. $\frac{1}{8}$, et $\frac{1}{8}$ k. de remède, de 70 au marc. 1^{re} délivrance le 29 novembre 1511 et la dernière le 10 janvier, en laquelle boiste avoit 9 deniers desd. deniers.

Autre boiste de Dijon de deniers appelez grans blancs Ludovicus, de 12 d. t., à 4 d. 12 gr. A. R. et de 7 s. 2 d. de taille au marc de Paris. On mettait en boîte une pièce sur 60 sols de taille. Il y avait 7 pièces en boîte.

(Ibidem, fol. 151 r^o à 156 v^o.)



3° compte de Robert le Normand, m^e part^{er} de la monn^e de Dijon, des monnaies qu'il a frappées du 10 janvier 1511 (anc. st.) jusqu'au 7 décembre 1512, duquel temps sont dix moys 28 jours ; desquelles boistes l'ouverture fut faicte le 7 décembre par m^{rs} des comptes de Dijon et Jacques le Charron, général m^e des monn^{es} en Bourgogne.

1^{re} boîte. Ecus au porc-épic. 1^{re} délivrance le 24 février 1512. Il y a en boîte 4 s. 5 d. qui font 10600 deniers d'or.

2° boîte de grands blancs au porc-épic ; on mettait en boîte 1 pièce sur 60 sols. Mis en boîte 12 s. 6 d. desdits grands blancs.

3° boîte de petits deniers noirs appelés petits tournois, à 1 d. A. R. et de 21 s. de taille. Mis en boîte 1 pièce sur 3 marcs. 614 marcs 2 tiers frappés, valant 51 s. 1 d. $\frac{2}{3}$ t.

4° boîte de gros de 15 d. t., naguères ordonnez à 4 d. (*chiffre omis*) grains de loy et de 5 s. 8 d. et $\frac{4}{5}$ de taille, valant 15 d. t., et mettoit l'on en boîte de soixante solz de taille ung denier, en laquelle boiste avoit ung denier qui fait soixante sols.

(*Ibidem*, jusqu'au fol. 171 v^o.)